

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS : Un an Fr. 14.05 Six mois Fr. 7.05
Suisse Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISANT LE MARDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES : PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert,
La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisse 30 ct., offres et demandes
de places 20 ct. la ligne,
étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

L'assurance-chômage

I.

Le problème de la lutte contre le chômage fait l'objet depuis longtemps des préoccupations des pouvoirs publics.

La dernière crise a démontré que la solution de l'assistance-chômage était loin de donner des résultats satisfaisants. Non seulement elle impose des charges excessives à l'Etat, mais elle éveille des prétentions exagérées chez les travailleurs et fait dépendre le secours, de l'appréciation parfois arbitraire de l'administration.

Il a donc été reconnu qu'il fallait trouver autre chose pour l'avenir; l'idéal aurait été évidemment d'employer des moyens préventifs en supprimant les causes de chômage, mais comme ces causes dépendent de phénomènes économiques se reproduisant d'une façon pour ainsi dire périodique et qui échappent à l'action humaine, il fallait trouver autre chose et envisager la question non plus au point de vue préventif, mais curatif.

L'assistance-chômage étant considérée comme indésirable, on a reconnu que l'assurance-chômage devait y être substituée et c'est en vertu de cette appréciation que l'autorité fédérale elabora sa loi du 17 septembre 1923, concernant le développement de l'assurance contre le chômage. Bien que préférable à l'assistance-chômage, l'institution d'un tel système ne va pas sans de grandes difficultés. D'un côté, on n'arrive pas à estimer, même approximativement, les risques, les données techniques faisant défaut, d'autre part un contrôle, dans ce domaine, est difficile et les abus peuvent facilement se manifester.

En élaborant sa loi, l'autorité fédérale avait à résoudre une série de questions importantes, dont la principale résidait dans l'introduction de l'assurance fédérale officielle, facultative ou obligatoire. La répugnance qu'a la population vis-à-vis de tout ce qui peut contribuer à augmenter le nombre des établissements d'Etat, a fait abandonner de prime abord l'idée d'une assurance fédérale, pour adopter le système du subventionnement des caisses publiques cantonales ou communales et des caisses privées, qui elles, auraient la latitude de rendre l'assurance facultative ou obligatoire.

C'est basée sur ce principe que la loi fédérale a été élaborée; avant d'examiner quelle répercussion elle a eue sur la législation cantonale, nous en esquisserons rapidement les lignes essentielles.

Ainsi que dit plus haut, le système admis est celui du subventionnement. La Confédération alloue des subsides pour chaque exercice annuel, aux caisses de chômage publiques et privées, reposant sur le principe de l'assurance.

Disons qu'actuellement il existe 19 caisses publiques et 4 caisses particulières en Suisse, comptant 9.000 membres, tandis que les caisses syndicales en englobent 175.000.

La Confédération a un droit de contrôle illimité sur l'activité des caisses, qui doivent, pour avoir droit au subside, remplir les conditions suivantes:

Les fonds nécessaires au paiement des indemnités de chômage doivent provenir en premier lieu de cotisations régulièrement versées par les assurés, fixées à un taux suffisamment élevé pour répondre en temps normal aux exigences d'une assurance solidement assise.

Les caisses ne doivent poursuivre aucun but lucratif ou étranger à la lutte contre le chômage, et fournir toutes garanties quant au placement de leurs disponibilités; dans le but d'éviter les complications de contrôle et l'augmentation du travail administratif, les membres d'une caisse ne peuvent faire partie d'une autre caisse.

L'indemnité de chômage ne doit pas, en règle générale excéder le 60 % du gain normal, pour les personnes avec charge d'assistance et le 50 % pour celles exemptes de cette charge; toutefois, dans certains cas spéciaux, le Conseil fédéral pourra autoriser l'élévation de cette limite.

L'indemnité ne sera versée que lorsque l'assuré sera tombé en chômage sans sa faute et s'il s'est annoncé au préalable au service public de placement et n'a pu trouver un travail convenable. Le droit à l'indemnité ne peut courir que lorsque l'admission de l'assuré remonte à six mois au moins et lorsqu'il a versé ses cotisations depuis lors. L'indemnité ne commence à courir que trois jours au plus tôt après l'inscription au service de placement. Le chômage, conséquence d'une grève ou d'un lock-out n'est pas indemnisé pendant leur durée et 30 jours après. Il en est de même si le chômage est la suite d'un accident ou d'une maladie, les secours dans ces cas là peuvent être obtenus d'une autre source.

Le droit à l'indemnité ne peut être au maximum que de 90 jours sur 360; les caisses demeurent libres d'adopter une durée moindre; toutefois, en temps de crise persistante, le Conseil fédéral peut autoriser une durée maximum plus grande. Doit être déchu du droit à l'indemnité, celui qui ne profite pas d'une occasion convenable de travail ou qui ne se conforme pas aux prescriptions de la Caisse ou qui tente de tromper cette dernière par des indications inexacts et cherche ainsi à se faire allouer indûment des indemnités.

Le chômage partiel peut participer à l'assurance. L'indemnité, dans ce cas-là, ne doit pas former avec le gain réalisé plus de 80 % du gain normal pour les assurés avec charge d'assistance et plus de 70 % pour les autres.

Ces prescriptions une fois observées par les caisses publiques ou privées, quelle sera l'étendue de l'indemnité fédérale? Elle sera proportionnée à la totalité des indemnités de chômage payées, soit 30 % pour les caisses privées et 40 % pour les caisses publiques et les caisses paritaires. La différence se justifie du fait que plus que les caisses privées, les caisses publiques doivent admettre un certain nombre de membres exposés à des risques plus grands et que la création de caisses paritaires doit être envisagée comme hautement désirable.

Les charges financières qui résulteront pour la Confédération du subventionnement dépendent évidemment du développement de l'assurance et de l'intensité du chômage et il ne peut être cité de chiffres, même approximatifs.

Pour le contrôle, les cantons peuvent être astreints à procéder gratuitement à la vérification des comptes en lieu et place de la Confédération. Le subside fédéral n'est versé qu'après vérification des comptes annuels. Il ne doit pas avoir pour effet d'abaisser le montant des prestations statutaires des caisses, ni celles des assurés. En temps normal, il doit être consacré à alimenter le fonds de réserve. Le subside fédéral ne sera accordé que sous la condition que le canton ou la commune accordent pareillement des subsides. Pour y avoir droit, les caisses devront compter un certain nombre de membres, dont le minimum est fixé par le Conseil fédéral; toutefois, il sera loisible aux petites caisses de se grouper entre elles, pour atteindre le minimum exigé.

L'allocation fédérale pourra être réduite dans les cas où, dans leur ensemble, les subsides alloués par les pouvoirs publics dépassent un certain pourcentage des indemnités payées par les Caisses.

La quotité des cotisations des assurés n'est pas déterminée par la loi; celle-ci est laissée à la compétence des caisses, mais à la condition qu'elle soit basée non seulement sur le taux des indemnités, mais aussi sur les risques de chômage. A l'égard des étrangers ressortissant à un Etat qui, en matière chômage, ne traite pas les citoyens suisses aussi favorablement que leurs propres ressortissants, le subside fédéral pourra être refusé.

En résumé, la nouvelle loi part de l'idée que la lutte contre le chômage n'incombe pas entièrement à la Confédération, mais fait partie dans une égale mesure des attributions des cantons qui devront cependant, pour avoir droit aux subsides fédéraux, se placer sur la même base que la loi fédérale et se plier à ses exigences.

L'intervention de la Confédération a provoqué, cela va de soi, l'intérêt de nombreux cantons qui ont envisagé qu'il y avait lieu pour eux, d'instituer les caisses publiques prévues par la loi fédérale, afin de profiter des subsides qui y sont attachés.

Ceci nous amènera à examiner, dans un prochain article, ce qui a été fait dans les cantons dans ce domaine et quels sont les projets adoptés par les parlements cantonaux, ou qui sont actuellement soumis à leur examen.

L'excellent rapport présenté par le distingué chef du Département de l'Industrie et du Commerce du Canton de Neuchâtel, M. Edgard Renaud, à l'appui d'un projet de loi cantonale sur la matière servira de base à cette étude.

Comparaison des prix des principales denrées alimentaires en Suisse et à l'étranger

Une enquête sur les prix en Suisse et à l'étranger des denrées alimentaires les plus importantes, dûe à l'initiative privée, a été faite par l'intermédiaire de maisons suisses à l'étranger ou de maisons étrangères en relations avec des maisons suisses.

Le « Journal des Associations patronales » y consacre plusieurs colonnes, tant dans le texte allemand que dans le texte français.

L'enquête a confirmé une fois de plus que la vie est plus chère en Suisse que partout ailleurs. On en revient donc toujours à ceci, c'est que si la Suisse veut maintenir sa capacité de concurrence, elle doit nécessairement arriver à une réduction du coût de la vie, première condition d'un abaissement du coût de la production.

Voici de quelle manière les chiffres ont été établis: On a pris les denrées alimentaires les plus courantes: lait, beurre, fromage, œufs, viande, pain, farine, riz, sucre, pommes de terre. On a déterminé d'une manière précise le prix par unité de chacun de ces produits dans une ville suisse (Bâle) et dans différentes villes étrangères. On a ensuite, pour établir un indice, multiplié ces prix par les quantités consommées et l'on a pris comme base à cet effet les quantités que l'Office fédéral du Travail avait adoptées lui-même pour établir son indice et qui correspondent à la moyenne des quantités consommées annuellement par 323 ménages en Suisse. Les chiffres ainsi obtenus ont été ramenés à la valeur du franc suisse au cours des changes au moment de l'enquête, c'est-à-dire pendant la période du 15 au 31 mars 1925.

L'enquête a été établie avec le plus grand soin; de plus, pour chaque denrée, l'on a adopté le prix le plus élevé correspondant à la qualité la meilleure. Il en résulte que les chiffres établis pour l'étranger sont, dans beaucoup de cas, supérieurs aux prix moyens des différents pays.

D'autre part, pour apprécier à leur juste valeur ces différents indices et les comparer entre eux, il faut tenir compte des considérations suivantes:

1) Ces indices ont été établis pour tous les pays sur la base des quantités consommées en Suisse. Ces indices représentent donc le coût de l'alimentation à l'étranger pour une population qui vivrait de la même manière que la population suisse. Or, la manière de vivre n'est pas nécessairement la même partout et les quantités consommées varient nécessairement. Comme le niveau de la vie est en général plus élevé en Suisse qu'à l'étranger, il en résulte que, si l'on avait pris comme base les quantités effectivement consommées dans les différents pays, on serait arrivé pour l'étranger à des chiffres encore inférieurs.

2) La monnaie des pays à change déprécié a en général dans le pays lui-même, un pouvoir d'achat plus élevé que la valeur qu'elle représente en franc or sur le marché international. Si l'on avait donc pour chaque monnaie pris comme base son pouvoir d'achat dans son propre pays, l'on serait arrivé, pour certains pays, à des chiffres inférieurs encore. Cette différence entre le pouvoir d'achat de la monnaie dans le pays lui-même et sa valeur en franc or explique pourquoi, alors que le coût de la vie est par exemple en France 25 % moins élevé que chez nous, les salaires sont par contre de 40 à 50 % en dessous des nôtres.

3) Parmi les éléments composant le prix des denrées figurent le coût de la production et des frais du commerce intermédiaire. Or, ce coût et ces frais sont calculés chez nous en valeur or, ce qui a pour conséquence d'augmenter les prix dans une proportion plus grande que dans les pays à change déprécié.

4) Ces chiffres ne donnent que le *coût de l'alimentation* et ne représentent donc pas le *coût général de la vie*, dans lequel le prix du logement par exemple joue un rôle important. Il n'y a pas besoin de dire que le prix des logements à l'étranger est bien moins élevé que chez nous.

* * *

* * *

Voici, en prenant Bâle comme base, les proportions dans lesquelles les prix des denrées varient à l'étranger par rapport à la Suisse.

1) France (12 articles):		%
Bâle	=	1234.83 = 100
St. Louis	=	946.91 = 76,6
Mulhouse	=	930.42 = 75,3
Montbéliard	=	906.35 = 73,4
Lyon	=	947.09 = 76,7
Isieux	=	910.38 = 73,7
2) Allemagne (13 articles):		
Bâle	=	1293.29 = 100
Munich	=	1221.78 = 94,48
Crefeld	=	1299.99 = 100,52
Elberfeld	=	1348.25 = 104,25
Lörrach	=	1187.43 = 91,81
Francfort	=	1263.81 = 97,72
3) Italie (13 articles):		
Bâle	=	1293.29 = 100
Come	=	1054.38 = 81,52
Milan	=	1077.64 = 83,31
Sesto	=	1128.75 = 87,26
4) Autriche (13 articles):		
Bâle	=	1293.29 = 100
Bregenz	=	1054.28 = 81,52
Vienne	=	1086,16 = 84,06

5) Hollande (12 articles):		
Bâle	=	1234.83 = 100
La Haye	=	1175.37 = 95,2
6) Belgique (12 articles):		
Bâle	=	1234.83 = 100
Bruxelles	=	1086.43 = 88
7) Suède (11 articles):		
Bâle	=	1050.36 = 100
Stockholm	=	957.41 = 91,1

Voici quelques-uns des chiffres établis par l'enquête:

	Bâle	Lyon	Francfort	Milan	Bruxelles
Prix en francs suisses					
P. l'ensemble des quantités consommées	436.65	319.50	475.95	343.41	394.05
Par Kilo	6.11	5.22	6.67	5.04	5.56
annuel-lement	58.46	—	87.69	79.63	132.89
Prix en francs suisses					
P. l'ensemble des quantités consommées	407.55	62.44	74.40	62.44	74.70
Par Kilo	3.40	0.43	0.55	0.43	0.45
annuel-lement	98.94	—	79.45	79.73	121.65
Prix en francs suisses					
P. l'ensemble des quantités consommées	39.48	28.89	26.96	24.78	33.49
Par Kilo	3.80	3.46	3.21	2.95	3.97
annuel-lement	61.18	50.87	51.68	61.48	63.92
Prix en francs suisses					
P. l'ensemble des quantités consommées	221.46	160.42	197.62	173.75	153.31
Par Kilo	0.65	0.47	0.58	0.51	0.45
annuel-lement	21.53	49.73	20.63	17.64	16.75
Prix en francs suisses					
P. l'ensemble des quantités consommées	7.76	5.56	7.38	6.31	4.35
Par Kilo	0.725	0.52	0.69	0.59	0.406
annuel-lement	44.02	52.56	61.76	96.58	34.82
Prix en francs suisses					
P. l'ensemble des quantités consommées	49.16	39.79	39.78	39.79	49.17
Par Kilo	0.21	0.17	0.17	0.17	0.21
annuel-lement	—	—	—	—	—
Total 12 articles	4,234,83	947,09	4,263,81	4,077,64	4,086,45
» 13 articles	4,293,29	—	—	—	—

Douanes

Etats-Unis. — Droits sur les mouvements 17 rubis, 4 positions.

Le Département des douanes aux Etats-Unis a donné les renseignements suivants relatifs aux droits perçus sur les mouvements 17 rubis ajustés à 4 positions.

« Le « Tarif » ne prévoit pas les mouvements de « montres 17 rubis, ajustés à 4 positions. Cela étant, « les « appraisers » avaient d'abord admis un droit « de \$ 4,75, comme pour l'ajustement à 3 positions. « Le « Board of General Appraisers », dans sa décision No. 49908, (publiée dans la « Fédération « Horlogère suisse », No. 66 du 26 août 1925, *Réd.*), « a admis que ce point de vue était inexact et que « ces mouvements, ne faisant pas l'objet d'une disposition spéciale du tarif, devaient être considérés « des « parts of watches » et frappés, aux termes de « l'article 367 du « Tarif », du droit de 45 % ad « valorem.

« La Direction des douanes ne partageant pas cette « opinion a recouru contre cette décision.

« Son point de vue est le suivant: D'une part, il « n'existe pas de disposition du « Tarif », visant les « mouvements 17 rubis ajustés à 4 positions; d'autre « part, ces mouvements ne sauraient à aucun titre « être considérés comme des « parts of watches »; « donc l'article 367 du « Tarif » ne leur est pas « applicable ».

Suivant les dernières nouvelles, le recours de la Direction des douanes a été admis en ces sens que le droit de \$ 4,75 par pièce, payé jusqu'à

maintenant pour les mouvements 17 rubis, 4 positions, a été maintenu.

France. — Les importations par la poste.

Comme il a été annoncé dans la « Fédération Horlogère », No. 76 du 30 septembre, les dispositions de la Convention postale universelle de Stockholm du 28 août 1924 qui réglementent l'importation des marchandises par la voie de la poste, sont créées en France dès le premier octobre courant.

L'Administration des douanes françaises a édicté à ce sujet des instructions dont les points suivants présentent un intérêt pour l'industrie horlogère.

L'importation par la poste de plis clos renfermant des marchandises passibles de droits ou taxe n'est plus soumise à l'autorisation préalable; mais comme par le passé les envois postaux clos ou non clos doivent être revêtus d'une étiquette verte que l'exportateur pourra se procurer dans les bureaux de poste suisse. Les plis renfermant des produits imposables et non revêtus de l'étiquette réglementaire sont saisis par la Douane ou mis au dépôt pour être vendus ultérieurement au profit de l'Etat français.

Une particularité du nouveau régime consiste en ce fait que les paquets postaux clos ou non clos seront désormais vérifiés d'office par les Agents de l'Administration des douanes dans des centres déterminés, sans que les destinataires soient convoqués pour assister à leur ouverture. Il est essentiel, par suite, que les plis renfermant tous les documents nécessaires au dédouanement des marchandises qu'ils contiennent. En ce qui concerne l'horlogerie petit volume notamment les expéditeurs suisses devront joindre aux envois acheminés en France par poste, le certificat d'origine suisse et la facture visée par la Chambre de Commerce helvétique qui sont indispensables pour permettre l'importation en France des articles d'horlogerie petit volume dans la limite des contingents prévus par l'accord franco-suisse du 31 mai 1921 révisé le 24 juin 1925.

De même lorsque des articles exportés temporairement en Suisse sous le couvert d'un passavant français seront réimportés par la voie de la Poste, il conviendra d'annexer le dit passavant au pli ainsi que, le cas échéant, une facture indiquant le prix de la main d'œuvre reçue à l'étranger par les objets en retour.

Enfin dans tous les cas la valeur exacte des envois devra être soigneusement mentionnée avec l'indication de la devise monétaire utilisée (francs suisses ou francs français).

Les recommandations qui précèdent ayant pour but de faciliter la vérification des marchandises introduites en France par la voie de la Poste et, par suite, de hâter l'acheminement des envois postaux sur leur destination, les exportateurs suisses intéressés sont invités à s'y conformer dans toute la mesure du possible.

Pologne. — Nouvelles interdictions d'importation.

Suivant une communication télégraphique de Varsovie, les articles ci-dessous ont été ajoutés à la liste des marchandises interdites à l'importation à dater du 15 octobre:

Articles en or et en platine, aussi émaillés; boîtes de montres sans brillants; articles en or ou en platine, avec pierres précieuses et perles véritables; articles en argent, aussi émaillés, dorés; boîtes de montres sans brillants; articles en argent, avec pierres précieuses et perles véritables (tarif No. 148, point 2, litt. a/b et point 3 litt. a/b).

Aucune autorisation n'est requise pour les marchandises qui ne figuraient pas sur les listes d'interdictions antérieures et qui auront été expédiées au plus tard le 14 octobre.

Salvador. — Surtaxes douanières.

Suivant décret des 12 et 24 août 1925, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} septembre 1925, les surtaxes douanières ci-après sont perçues sur toutes les marchandises importées. (Ces surtaxes annulent les précédentes).

A. Envois par la poste:

1. 55 % sur tous les droits de douane.
2. Pes. or. 0.12 par kg. ou fraction de kg.
3. Pes. or. 0.40 sur chaque bulletin de douane.

B. Autres envois:

1. 40 % sur tous les droits de douane.
2. Pes. or. 1.15 par 100 kg.

Toutefois, les marchandises reprises au traité de commerce conclu entre la France et Salvador, dont la Suisse bénéficie en vertu du traitement de la nation la plus favorisée, peuvent prétendre aux taux réduits suivants:

A. 24 % au lieu de 55 %.
B. 12 % au lieu de 40 %.

Parmi les articles intéressant nos industriels, seule la bijouterie d'or ou plaquée, pour autant que l'envoi soit accompagné d'un certificat d'origine, peut être dédouanée aux taux réduits.

Postes, Télégraphes et Téléphones

Innovations dans le service postal.

A la suite de l'entrée en vigueur de la Convention et des arrangements postaux de Stockholm, le 1er octobre, il est résulté un certain nombre d'innovations dans le service postal avec l'étranger.

Les correspondances qui passent la frontière dans le but d'être remises à un bureau de poste étranger pour revenir dans le pays — cela afin de profiter de la différence des taxes — peuvent être frappées de la taxe interne ou être renvoyées au lieu d'origine.

Les marchandises soumises à la douane pourront être expédiées dans des lettres fermées (non pas comme échantillons) pour les pays qui les admettent.

L'obligation d'affranchir entièrement les objets postaux existe désormais pour tous les envois de la poste aux lettres, sauf pour les lettres et cartes postales simples.

Tous les pays ayant souscrit à l'arrangement doivent admettre la coupe de poids de un kilo et la taxe correspondante.

Expositions, Foires et Congrès

Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes.

On nous télégraphie de Paris que la collectivité suisse des exposants de l'horlogerie, de la bijouterie et de l'orfèvrerie a obtenu le grand prix, c'est-à-dire la plus haute récompense.

Nous rappelons que la collectivité est composée des maisons suivantes:

- Baltensperger Walther, Zurich orfèvrerie et bijouterie;
Blanc Henry, Genève Montres-bracelets, platine et or;
Brandt Louis et frère, S. A., «Omega Watch Co.», Bienne et Genève

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

- 5/X/25. — Huma S. A., soc. an. cap. soc. fr. 20.000 nom., fabr. et vente de pièces d'horlogerie. Cons. Adm.: Herbert Haase, de Seelisberg, Uri. Siège: Rue de Coutance 26, Genève.
6/X/25. — Markin dit Wolfgang (de nationalité polonaise), commerce de diamants et perles fines, 6 Avenue de la Grenade, Eaux-Vives.

Modification:

- 6/X/25. — La raison «Joseph Burkart» est radiée, actif et passif sont repris par Burkart et Bouvier, soc. n. coll. (Jean-Joseph Burkart, de Plainpalais, Charles Bouvier, de Chancy), fabrique de bijouterie, 13, Rue de Chantepoulet, Genève.

COTES

13 octobre 1925

Métaux précieux

Table with 2 columns: Metal type and Price. Includes Argent fin en grenailles (fr. 135.- le kilo), Or fin, pour monteurs de boîtes (» 3500.- »), etc.

Table with 4 columns: Location, Comptant, A terme, and Date. Includes London, Paris, and New-York prices for various metals like Cuivre, Electrolitique, Etain, Plomb, Zinc, Platine, Or, Argent.

Change sur Paris fr. 23.50

Escompte et change

Table with 5 columns: Location, Parité, Escompte, Demande, Offre. Lists exchange rates for various countries like France, Gr. Bretagne, U. S. A., Canada, Belgique, Italie, Espagne, Portugal, Hollande, Allemagne, Autriche, Hongrie, Tchecoslov., Russie, Suède, Norvège, Danemark, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Grèce, Pologne, Turquie, Finlande, Argentine, Brésil, Indes, Japon.

) par million

Cours du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Table with 2 columns: Type and Price. Includes Diamant boort (fr. 16,80 à fr. 17.- le karat), Eclats de diamant pur (» 16,50 » » 16,70 »), Poudre de bruteur (» 2,50 » » -).

(Communiqué par Lucien Baszanger, Genève).

Tableau comparatif des poinçonnements effectués et des essais faits par les bureaux de contrôle des ouvrages d'or et d'argent pendant le 3^{ème} trimestre de chacune des années 1924 et 1925.

Large table with 15 columns: Bureaux, Boîtes d'or, Boîtes d'argent, Boîtes platine, Total des boîtes, Objets de bijouterie et orfèvrerie, Total des objets, Essais de lingots d'or d'argent et de platine. Rows include Bienne, Chx-de-Fds, Delémont, Fleurier, Genève, Granges, Locle, Neuchâtel, Noirmont, Porrentruy, St-Imier, Schaffhouse, Tramelan, Berne (Bureau fédéral), Bâle (Contrôle en douane), and Total.

1) Dont 43,313 boîtes d'or à bas titres contremarquées.

2) Y compris les fournitures.

Berne, le 5 octobre 1925.

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

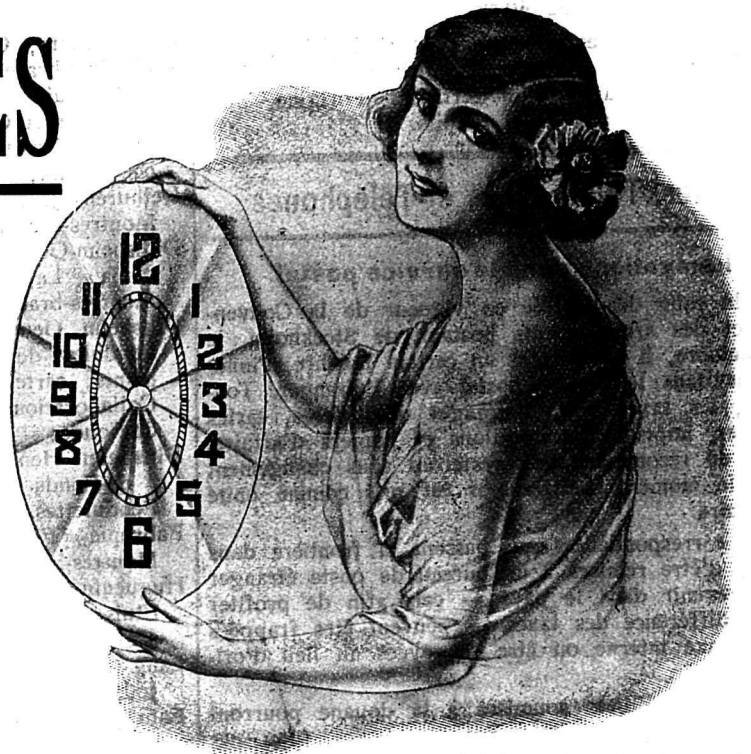
CADRANS MÉTALLIQUES

A qualité égale, qui livre le plus avantageusement ?
Qui a toujours le plus grand choix dans toutes les nouveautés du jour ?

C'est . . .

La Fabrique de Cadrons métalliques S. A.

BIENNE, Rue de l'Hôpital, 20



Sine Dolo

HUILE EXTRA-FINE POUR L'HORLOGERIE

SINE DOLO: EXTRAFINE WATCH OIL

SINE DOLO: OLIO SUPERFINE PER OROLOGERIA

SINE DOLO: ACEITE EXTRAFINO PARA CRONOMETROS

Louis Rosat Fils

GENÈVE, 10, AVENUE GARE EAUX-VIVES

ET CHEZ TOUS LES FOURNITURISTES.

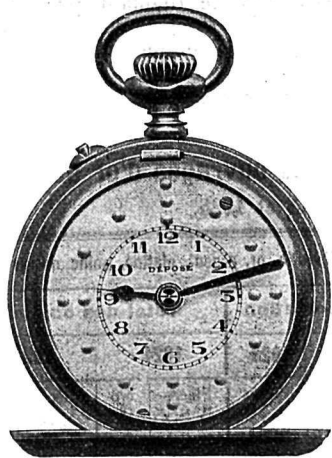
Hors Concours, Membres du Jury
Exposition Nationale Suisse, Genève 1896.

Cette huile est sortie première au Concours d'Huiles pour l'Horlogerie
à Genève. (Voir Journal Suisse d'Horlogerie, Janvier 1896.)

Tous les genres ROSKOPF

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

Reconvilier Watch Co S. A. 2902



Montres pr dames aveugles

15 lignes

2902

Grandeur naturelle

Tous les genres ROSKOPF

MISE EN GARDE

MM. Gerber Frères, fabricants à Delémont, rappellent qu'ils ont obtenu, en date du 17 août 1925, sous N° 111404, le brevet principal pour le système de boîte de montre-bracelet à cornes dite « illusion », en toute matière, décorée ou non.

Des contrefaçons et imitations étant annoncées, MM. Gerber frères informent qu'ils poursuivront pénalement et civilement tous ceux qui viendraient à commettre une des infractions prévues par la législation fédérale en vigueur sur la matière.

Delémont, le 12 septembre 1925. Pour MM. Gerber frères :

Leur mandataire, Dr S. Gobat, avocat.

// DORAGES //

Mouvements soignés et courants.

2200

Roues adoucies circulaires et grénées.

Livraisons rapides.

Prix modérés.

V^{VE} DE LS. ESTOPPEY-ADDOR & FILS

Maison fondée en 1880

BIENNE, Wasen 32

Téléphone 92

J'entreprends tous genres de terminages soignés
et bon courant, depuis 4 à 20 lig.

4102

Spécialités de pièces plates et ultra-plates,
ancres et cylindres. Travail sérieux et rapide.

PAUL DIACON

Rue Numa Droz 1

La Chaux-de-Fonds

Banque Fédérale

Société Anonyme
La Chaux-de-Fonds

Ouverture de Comptes créanciers et débiteurs.
Changes. Achat et vente de monnaies étrangères.
Avances sur Titres.
Placement de Fonds.
Ordres de Bourse.
Matières Or et Argent.
Location de Coffres-forts.
— *Toutes opérations de Banque.* —

SANDVIKEN

Aciers suédois de haute qualité

2597

Seul représentant pour la Suisse:

ALBERT NOTZ
BERNE

Elfenstrasse 5.

Tél. Bollwerk 39.75



DURA le bain chimique de trempe
pour les aciers

a trouvé l'approbation absolue de l'industrie métallurgique qui s'en sert depuis longtemps. Les résultats obtenus sont beaucoup supérieurs à ceux atteints par toute autre matière connue jusqu'à présent.

Demandez prospectus, premières références suisses et étrangères, ainsi que d'expériences sans obligation de votre part à

4692

R. Reinhard, fabricant à Berne

Téléph. Christ. 11.86

Wythenbachstr. 14

Disponible de suite
grandes séries

mouvements 16 ³/₄ lig. L. E. Piguet,
hauteur 17 douzièmes, 21 rubis,

mouvements 16 ³/₄ lig. Fontainemelon,
hauteur 22 douzièmes, 17 rubis,

toutes ces pièces **exécution irréprochable**, cadran extra soigné.

Ecrire sous chiffres **T 3326 U** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

4651

Fabrique d'Horlogerie EDDA WATCH

Les Fils de JULIUS BELLAK

Rue Léopold Robert, 26

Téléphone 18.27

LA CHAUX-DE-FONDS

Mouvements ronds et de forme } 4 ³/₄ à 20 lig.,
Montres platine, or et argent } ancre et cylindre
tous genres, fantaisies, nouveautés

Exportation pour tous pays.

3852

Montres-bracelets tous genres

en cyl., 9, 10 ¹/₂, 11 et 13 lig.,
en ancre, 10 ¹/₂ et 13 lignes,
6 ¹/₂ et 6 ³/₄ lig. ovales et rect.,

toujours disponibles en mouvements seuls.

Mouvements 10 ¹/₂ lig., cylindre à 2des, pour le Japon.

Qualité sérieuse.

4673

Prix avantageux.

S'adresser à

Adolphe Allemann, Fils,

Rosières Watch, **ROSIÈRES** (Soleure)

ACHAT ET VENTE**On cherche pour grandes séries**

fabricant spécialiste en lèpines acier 18 1/2 - 19 lig., ancre, 15 rubis, bon courant. Prix bon marché.

Païement comptant.

Faire offres écrites à L. H. case postale 10453 Chaux-de-Fonds. 4678

Pour mouvements et montres

10 1/2" ancre

Qualité garantie — Grande production

adressez-vous aux spécialistes sous chiffre P 22595 C à Publicitas Bienne. 4675

La Fabrique d'Horlogerie „ELECTA” à la Chaux-de-Fonds

offre à vendre, à des prix très avantageux, une série de Mouvements Chronomètres en grandeurs 20 et 22 lignes. Tous ces mouvements avec bulletins de l'Observatoire de Neuchâtel. 4646

S'adresser à la Direction de la dite fabrique.

Disponible

Cherchons disponible grandes pièces, métal doré, ancre et cylindre, 1 pierre et roskopf, seulement grandes quantités intéressantes.

Faire offre avec tous les détails tel que quantité, prix et livraison, sous P 22574 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 4645

Payement grand comptant.

DEMANDES D'EMPLOIS**Chef de fabrication**

capable, énergique, ayant l'habitude du personnel et au courant de la fabrication moderne, cherche place de chef de fabrication ou de chef régléur. Sérieuses références et bulletins de réglages à disposition.

Offres écrites sous chiffres C 92882 X à Publicitas Chaux-de-Fonds. 4681

Employé supérieur

dans la trentaine, cherche situation. Longue expérience horlogère, français, allemand, anglais à fond, voyages, comptabilité, contentieux, relations avec tout pays. Disponible rapidement. — Discretion d'honneur.

Adres. off. s. chiff. G 1668 J aux Annonces-Suisse S. A., Bienne. 4650

Représentant - Voyageur

Personne de toute confiance, ayant connaissances approfondies de la montre et des parties s'y rattachant, cherche emploi de représentant ou voyageur.

Possède de bonnes relations dans la région horlogère.

Faire offres sous P 16196 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 4663

Technicien-Horloger

(diplômé), bien au courant de la création des calibres grandes et petites pièces, ainsi que de la fabrication pour procédés interchangeables,

cherche place

pour époque à convenir.

Adresser off. sous chiff. P 6534 J à Publicitas St-Imier. 4687

ASSORTIMENTS

Ouvrier capable, connaissant le taillage d'ancres à fond, sachant faire les étampes et origines, ainsi que terminages des plateaux **cherche place** de suite ou époque à convenir. Prétentions modestes.

Adresser offres s. chiff. F 3365 U à Publicitas Le Locle. 3489

DIVERS

Atelier bien organisé pour le

terminage

de la

grande pièce ancre

entreprendrait encore une à deux grosses par semaine,

Offres seulement de maisons importantes et solvables, pouvant assurer travail suivi et par séries seront prises en considération. 4683

S'adres. s. chiff. H 3002 Sn à Publicitas Soleure. 4683

Terminages

Nous cherchons terminages 8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lig. ancre. Travail parfait garanti. 4684

S'adr. s. chiff. K 3005 Sn à Publicitas Soleure.

Atelier organisé

entreprendrait terminages ancre et cylindre de 10 1/4, à 20" travail garanti, prix avantageux.

Off. s. chiff. O 11651 O à Publicitas Lugano. 4653

CARTONNAGES

en tous genres 2847

GEORGES STEHLÉ

Numa Droz 75. Téléphone 43.66

La Chaux-de-Fonds



Atelier bien organisé cherche

terminages

10 1/2 - 19 lig. ancre

Prix spéciaux.

S'adresser sous chiffre Qc 2925 Sn à Publicitas Soleure. 4631

Représentation

Commerçant bien introduit dans la région horlogère, ayant bureau à la Chaux-de-Fonds, demande représentations, se chargerait aussi d'achats et d'expéditions.

Adresser offres sous chiffre P 22613 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 4691

TERMINAGES

Atelier sérieux entreprendrait encore terminages petites pièces 5 1/4, à 10 1/2 lig.

Travail garanti.

Adr. off. s. P 2804 N à Publicitas Neuchâtel. 4657

Vérifiages de pierres fines

Ne vous tourmentez pas pour ce travail, adressez-vous au spécialiste

A. Girard à Erlach, qui fait vérifiages très soignés et vérif. 2 côtés. 2679

On cherche

pour époque à convenir

Chef de fabrication

connaissant à fond toutes les parties du terminage de la petite pièce ancre soignée.

Excellente situation. Haut salaire pour personne qualifiée, ayant occupé ou occupant actuellement poste analogue.

Doit être bon organisateur, capable de diriger un très nombreux personnel.

Discretion absolue. Références de premier ordre indispensables.

Offres sous chiffres R 3323 U à Publicitas Chaux-de-Fonds. 4655

DIVERS**BUCAREST**

Grossiste et représentant en horlogerie demande offres en 4 1/4 jusqu'à 9 lig., or, 14 kts. cylindre.

Se charge aussi d'encassements dubieux en Roumanie,

Offres à adresser sous Casutza Postală No. 248, Bucarest. 4686

Mouvements cylindre

Fabricant cherche à entrer en relation avec bonne maison qui sortirait commandes régulières. En pièces 5 1/4 tonneau, 5 1/2 ovales, 6 1/2 ovales, 7 1/2 rondes, 8 3/4 rondes, 8 3/4 rondes.

Adresser offres sous chiffre P 16189 C à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 4632

OFFRES D'EMPLOIS

Homme sérieux, bien versé dans la fabrication de spiraux et connaissant à fond les machines est **demandé** par **fabrique de spiraux** comme

Directeur.

Traitement annuel fr. 18 à 20.000 plus tantièmes.

Spécialistes, ayant ces connaissances, sont priés de faire offres sous chiffres T 2932 Sn à Publicitas Chaux-de-Fonds. 4636

Fabrique d'horlogerie française demande pour entrée en fonctions **immédiate**

un commis de fabrication

pour s'occuper de la sortie et de la rentrée du travail, des approvisionnements en fournitures et boîtes et de la comptabilité de ce stock; **très actif et ayant beaucoup d'ordre** (de préférence célibataire).

Sérieuses références exigées. Ecrire sous chiff. P 10426 Le à Publicitas Le Locle. 4688

PIERRISTE

Très bon ouvrier demande travail à dom., soit bomb. de bal. ou gls. rub. ou grts. Offres sous chiffres B 7696 X à Publicitas, Chaux-de-Fonds. 4671

DIVERS**Bracelets**

extensibles, métal doré, toutes largeurs, en 9, 11, 13 et 17 maillons 4466

à vendre

livraison immédiate, grandes quantités.

ERNEST MEYER, Rue Neuve 26, Bienne. Tél. 19.17

Fabrique de boîtes métal et acier,

en tous genres. 4563 Viktor Flury, Deitingen. Téléphone No 15.

Achat et Vente**AMÉRIQUE**

Achetons stock disponible en mouvements ancre, avec marques. Seulement qualité sérieuse. 4690

Adresser off. s. chiffres P 22614 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Lot de 48

Calottes 10 1/2 lig.

14 kt., à plots, contrôle suisse. Mouv. Font., 15 rubis, très bien fini, offert au comptant. 4693

Offres à case 3355, Eaux-Vives, Genève.

Si vous désirez des

mouvements cyl.

bien terminés et avantageux, en grandeur 5 1/4, 5 1/2, 6 1/2 et 6 3/4 lig., ovales et rectangles, 7 1/2, 8 1/4, 8 3/4 et 9 lig. ronds 4680

adressez-vous à

A. Gyger-Grosjean, Titéea Watch, Bienne.

A vendre

ou évent. à échanger contre ébauches, cadrans métal genre Amérique sur calibres 6 1/2 lig. ovale A. S. et Felsa argent, heure émail, cal. 6 3/4 lig. Felsa, assort. 8 3/4. 4670

Offres à E. Gauchat, rue Weissenstein 1, Bienne.

A vendre

de suite pour cause de départ **petite**

fabrique d'horlogerie

sise à Moutier.

Faire off. à Fritz Scholl, Vertreter, Granges (Ct. de Soleure. 465

Pour vos **mouvements ancre**, 8 3/4, 6 1/2, 6 3/4, 9 3/4, lig., adressez-vous à 2791

John Simon

Doubs 13, La Chaux-de-Fonds, qui livre bien et avantageusement.

DIVERS

ANGLETERRE

Maison suisse, bien introduite auprès des grossistes, se chargerait de la **vente de stocks** actuellement en Angleterre.

Faire offres sous chiffre **P 22605 C** à Publicitas Chaux-de-Fonds. 4679

ASSOCIATION

Fabricant d'horlogerie, ayant à disposition vastes locaux et capitaux, s'associerait avec fabricant de partie détachée ou autre.

A la même adresse : **A louer un bel et grand atelier moderne**, conviendrait comme succursale d'horlogerie ou partie d'horlogerie propre.

Ecrire sous chiffre **B 3352 U** à Publicitas Bienne. 4677



Hommage au travail national
Ehret emblematisches Schafften
Onore al lavoro nazionale

**SEMAINE SUISSE
SCHWEIZERWOCHE
ETTIMANA SVIZZERA**

17—31 Octobre 1925

4685

IT PAYS

to have a representative in Switzerland who buys for you. We have a great experience in buying movements and watches and will, for a small commission, act as your buying agents.

Best references given and required. 4357

Write to Chiffres **0 2371 Sn Publicitas Soleure.**

La Nouvelle s. a.

FABRIQUE DE CARTONNAGES

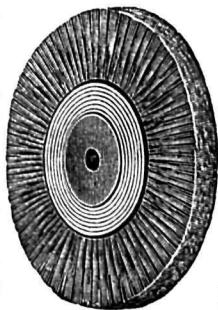
Téléphone 9.18 Place du Petit St-Jean, 43, **FRIBOURG**

Spécialité de cartons pour l'horlogerie

Cartons plats — Cartons d'établis 4468

Boîtes rondes

Boîtes fantaisies



Fabrique de brosses

spéciale pour l'industrie d'horlogerie. Brosses circulaires en fibre (tempico), fil de fer, soie, etc., comme toutes les brosses spéciales.

1^{re} qualité. Prix avantageux.

Louis Riesterer

2638 Grande Rue 80, **Berne.**

Courtier

inscrit au registre du Commerce avec téléphone,

demande représentation

Se chargerait de l'achat de tous genres de montres et mouvements pour Maison de gros. Ainsi que la représentation pour tout ce qui concerne l'industrie horlogère.

Forté clientèle en Suisse et à l'étranger. — Achat de tout lots de montres et mouvements. — Paiement comptant.

Faire offres **case postale 10289 Chaux-de-Fonds.** 4672



6 lig., c. 345 ancre assort. 8 3/4 lig. Larg. 1400 - Long. 2270



4 1/2 lig., c. 415 cyl. Larg. 1480 - Long. 2495



FABRIQUE D'ÉBAUCHES

SCHILD FRÈRES & Co

GRENCHE (Suisse)



5 1/4 lig., c. 370 assort. 8 3/4 lig. Larg. 1280 - Long. 1920



5 1/4 lig., c. 420 cyl. Larg. 1280 - Long. 1920



8 3/4 - 9 lig., c. 406 cyl. à vue



10 1/2 lig., c. 390 ancre à vue



9 3/4 lig., c. 385 ancre à vue



8 3/4 lig., c. 361 ancre à vue



10 1/2 lig., c. 128 ancre à vue

DORAGES DE BOITES OR
COULEUR ET PLATINE
TRAVAUX ÉPARGNÉS



Ad. Stauffer
LA CHAUX-DE-FONDS
TÉLÉPHONE 6.44 42 RUE DU PARC
Successeur des Ateliers KOHLER-BARBLY & ROCHAT-COLIN

Etais, Bracelets cuir et ruban, — Cartonnages — 4664

Ed. Schütz-Mathey

Rue du Stand 56, **GENÈVE** Tél. 52.18 St.

— Même maison à **Chaux-de-Fonds** et **Bienne** —

OFFICE FIDUCIAIRE

Dr. F. Scheurer 4593

Expert comptable et organisateur commercial

NEUCHÂTEL NEUCHÂTEL

Tél. 46 Prix modérés. Tél. 6.22

FABRICANTS

Représentant d'une fabrique d'horlogerie, bien introduit depuis des nombreuses années auprès des grossistes d'un pays du Nord, désire s'adjoindre d'autres articles d'horlogerie. Références suisses de premier ordre.

Ecrire spécialités à Publicitas, La Chaux-de-Fonds, sous chiffre **P 22588 C.** 4658

ADOLPHE ADLER

3, RUE ADRIEN LACHENAL, 3 **GENÈVE**

Brillants et Roses

ACHATS VENTES

TAILLIERIES

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 4143

Importante Fabrique d'Horlogerie

cherche à remettre sa fabrication d'ébauches avec outillage moderne et perfectionné. La fabrication se trouve actuellement en pleine exploitation. Le propriétaire actuel couvrirait par la suite ses besoins d'ébauches auprès du preneur en s'engageant à un chiffre d'affaires annuel.

Offres sous chiffre **U 7570 Y** à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 4652

DIVERS

VERRES DE MONTRES



Vente et Posage

A. Grosvernier

• GARE 4 ♦ BIENNE ♦ TEL. 17.17 •

Aux Grossistes

Fabricant spécialisé dans la fabrication de pièces or tous genres et tous titres, en grandeurs 8 3/4 et 10 1/2 lig., ancre et cylindre, cherche relation avec grossistes pour livraisons régulières.

Bonne qualité garantie - Prix très avantageux.

Ecrire sous chiffre **P 20069 C** à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 4455

BELGIQUE

A remettre (après fortune faite) commerce d'horlogerie en gros, très lucratif. Très bonne clientèle. Occasion unique pour fabricant désirant collaborer avec membre de famille. Examen de la comptabilité, etc., autorisé à acheteur sérieux.

Faire offres sous chiffre **P 22585 C** à Publicitas, La Chaux-de-Fonds. 4654

Arbres de Barillets soignés Tiges garnies

sont livrés rapidement par la 4515

Fabrique „AZURÉA“
CÉLESTIN KONRAD, MOUTIER

Demandez échantillons et prix. — Téléphone 89



Matière radio-active

éprouvée depuis 10 ans, d'une luminosité extraordinaire et stable. Durabilité minimale 8-10 ans. Article de confiance. 4201
Vente exclusive pour toute la Suisse:

Max Pohland, Garnissage Mapo, Soleure. Tél. 1083
Posage soigné,

ACIERS

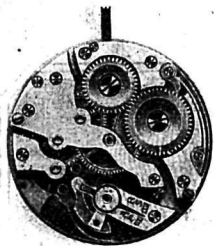
spéciaux pour l'horlogerie 446
Grands stocks en qualités Sandvik.

NOTZ & C^o, BIENNE

Fabrique d'Ebauches „EXIT“ S.A.

LONGEAU s/Bienne

Une merveille 12 lig. 21'12



Cal. 12-10

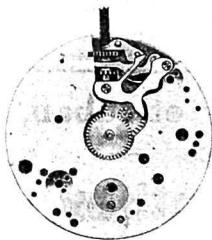
Demandez les prix!

Prix avantageux

Remontage facile

Interchangeabilité absolue

La fabrique ne termine pas la montre.



Cal. 12-10

Notre spécialité: **Montre 8 jours pour automobiles, portefeuilles, chevalets, etc.** 4640

A. GROSSERT, Nimra Watch

CRÉMINES (Jura bernois)

SPÉCIALITÉS:

Montres genres allemands, Hollande et Nord

cyl. 11 et 18 lig. à pont et 3/4 platine
ancr 19 lig., 7, 10 et 15 rubis

Genres pour l'Exportation

en tous genres et formes de boîtes, cylindre et ancre, 10 1/2 à 13 lig.
qualité courante et bon marché.

Mouvements pour l'Amérique

cylindre et ancre, 10 1/2 lig. 4239

Prix avantageux. Téléphone 4. Qualité sérieuse.

Montres de poche et Montres-bracelets

Spécialiste expérimenté, ayant voyagé plusieurs années pour une maison de gros **demande** 4682

représentation pour Francfort s. M.

et régions environnantes, évent. aussi pour secteurs plus étendus.

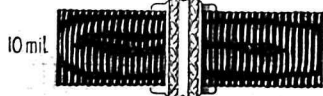
Offres s. v. p. à **Rudolf Mosse F. N. A. 9084 Francfort s. M.**

Fermoirs pour Bracelets moires



8 mil

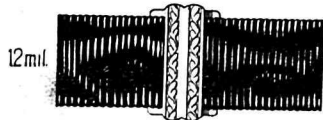
“YAG”
Déposé



10 mil

Fabrication mécanique

indérégable à l'usage



12 mil

argent — or — plaqué

GENÈVE

GAY FRÈRES Rue des Glacis de Rive, 12

AMI PERRELET

Fabrique de Boîtes or

Téléphone 3.19 LE LOÛLE Bellevue 8 et 10

Spécialité de boîtes soignées, grandes et petites pièces.

Tous genres en boîtes rondes, depuis la plus plate à la plus haute.

Charnières invisibles. — Louis XV, simple et double.

Boîtes à goutte. Genres Genève. 4637

Pierres fines pour l'Horlogerie

RUBIS SCIENTIFIQUES

Qualité soignée en tous genres

fabriqués entièrement (brut compris), par

THEURILLAT & Cie
PORRENTROY

Grenat, Saphir, Rubis, etc.

Livraison par retour.

2291

SERTISSAGES

en tous genres et toutes grandeurs, depuis 4 1/4 lignes

Travail prompt et soigné.

Prix modérés.

ALBERT STEINMANN, La Chaux-de-Fonds

Téléphone 14.59

2199

Léopold Robert 109, 2^{me} étage

Courroies en cuir „Vera“ Véritable courroie Balata Dick

pour transmissions

sont la spécialité des Etablissements

Wanner & Cie Sté Ame, Horgen



2320